

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

ÉLABORATION DU PROJET SOCIAL

À L'USAGE DES STRUCTURES
D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



MISE À JOUR AOÛT 2023



Fédération de
Seine-Saint-Denis



Caf
de la Seine-
Saint-Denis

SOMMAIRE



PRÉAMBULE	4
Qu'est-ce que le projet social ?	5
Les textes fondateurs	6
UN CENTRE SOCIAL, C'EST QUOI ?	7
LES PRÉALABLES AU RENOUVELLEMENT	8
L'ÉVALUATION ET LE BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET SOCIAL	9
LE DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGÉ	12
L'ÉLABORATION DU PROJET SOCIAL	14
FAIRE VIVRE SON PROJET	16
LA BOÎTE À OUTILS	17
LA FOIRE AUX QUESTIONS	21

Le projet social est un outil précieux pour votre territoire, votre structure, son équipe, et les usager·ères et bénévoles qui s’y impliquent !

Dans le cadre de leur partenariat et de leurs missions d’accompagnement des centres sociaux, la caisse d’allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Fédération départementale des centres sociaux et socioculturels vous proposent ce guide méthodologique pour accompagner l’élaboration de vos projets sociaux.

Nous y présentons les différentes étapes du projet social ainsi que les modalités d’accompagnement que nous mettons à votre disposition dans ce cadre.

De l’évaluation du précédent projet à l’élaboration de votre nouveau plan d’action, en passant par le diagnostic territorial partagé, vous y trouverez des conseils méthodologiques et organisationnels visant à faire de cette démarche une opportunité de mobilisation locale et de participation des multiples acteur·rices qui s’engagent dans vos territoires.

La démarche présentée s’inscrit sur une durée d’un an et peut s’anticiper selon le rétro-planning proposé dans la section « Boîte à outils ».



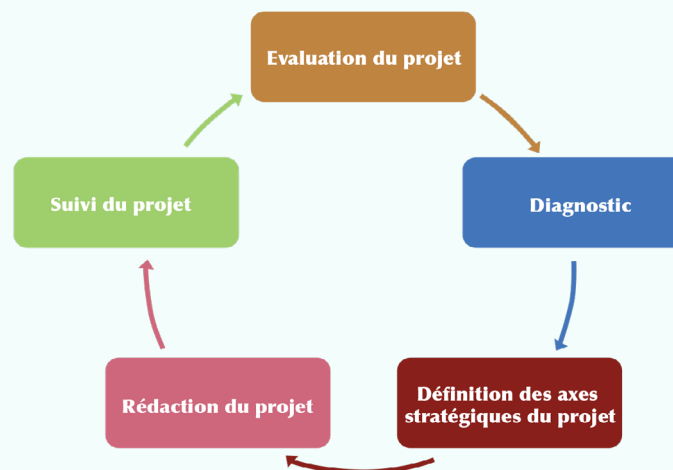
QU’EST-CE QUE LE PROJET SOCIAL ?

Le projet social est une feuille de route qui guide l’action du centre social et lui permet :

- d’interroger l’environnement social, économique et institutionnel et de repérer les évolutions du territoire ;
- d’engager un bilan et une évaluation partagés (des missions, des services, activités et projets conduits) avec l’ensemble des acteur·rices du centre (salarié·es, administrateur·rices, bénévoles, habitant·es, partenaires) ;
- de définir les priorités du centre pour les années à venir et de mettre en place un plan d’action.

L’élaboration du projet social est un moment précieux de mobilisation et d’innovation, essentiel dans la vie d’un centre social. Elle permet d’impulser une démarche de réflexions et d’actions ayant pour but de mobiliser, faire participer des acteurs de cultures et de missions différentes dans un projet collectif.

Son processus d’élaboration se structure autour de plusieurs grandes étapes, détaillées dans le présent guide.



UN CENTRE SOCIAL, C'EST QUOI ?

DES TEXTES FONDATEURS SUR LES CENTRES SOCIAUX

Pour la FCSF : La Charte fédérale d'Angers de juin 2000

« Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. » *extrait*

Pour la CNAF / les Caf : La circulaire Animation Vie Sociale de juin 2012

« [Les centres sociaux] poursuivent trois finalités [...] :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain. » *extrait*



UN LIEU DE PARTICIPATION

- Développer la citoyenneté
- Rendre les habitant-es acteur·rices
- Agir sur son environnement
- Développer l'autonomie

UN ACCUEIL POUR TOUS-TES

- Ouvert à tous·tes sans discrimination
- Accueil des personnes dans leur globalité
- Écoute active et personnalisée
- Lieu de mixités sociales et générationnelles

UN LIEU D'ANIMATION TERRITORIALE

- Espace d'expression, d'échange et de participation
- Lien social et intérêt général
- Partenariat et coordination
- Développement social local
- Espace de proximité

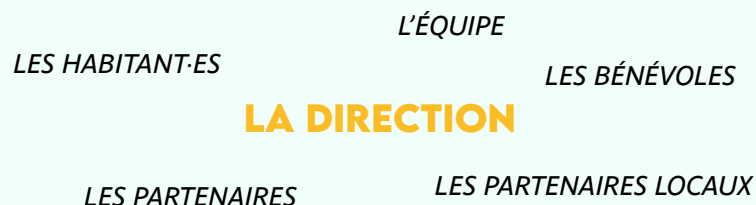
LES PRÉALABLES AU RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL

1

BILAN ET ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT PROJET

POURQUOI ÉVALUER ?

LES ACTEUR·RICES



LES INSTANCES

LE GROUPE MOTEUR

Instance technique et opérationnelle du renouvellement de projet social. Participe à la conception, à la réalisation et au suivi de toutes les étapes du projet social.

Comités *ad hoc* pour la démarche de renouvellement de projet social

LE COMITÉ D'USAGER·ÈRES, LE CONSEIL DE MAISON, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance de gouvernance de la structure (habitant·es, usager·ères, bénévoles). Suit, participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet social.

Comité permanent de la structure AVS

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Valide les orientations et les différentes étapes de la démarche (Élu·es et technicien·nes ville CAF / Etat / CD / FCS93)

L'évaluation consiste à produire un jugement sur la réussite du précédent projet et doit permettre d'identifier des questionnements ou des pistes d'amélioration pour le prochain projet social.



Elle permet de vérifier :

- ✓ la pertinence des objectifs identifiés au regard des besoins territoriaux ;
- ✓ l'adéquation entre les moyens mobilisés et les objectifs identifiés (cohérence) ;
- ✓ le degré de réalisation des objectifs, c'est-à-dire les résultats obtenus au regard des résultats attendus (efficacité) ;
- ✓ les moyens mis en œuvre et les ressources mobilisées l'ont-ils été de manière efficiente en vue de répondre aux objectifs définis ? Quelles marges d'amélioration sont possibles ?

L'évaluation du projet d'une structure d'animation de la vie sociale doit être participative et collective, en cohérence avec sa mission centrale de développement social et son principe de participation des habitant·es.

Les principaux acteurs à associer à cette évaluation sont l'équipe, les habitant·es, les instances de gouvernance de la structure, les partenaires.

1

BILAN ET ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT PROJET

2 | L'ÉVALUATION

MÉMO : Organiser une 1^{ère} réunion du comité de pilotage pour restituer l'évaluation

1 | LE BILAN

L'évaluation est construite en deux étapes : la collecte des données pour réaliser le bilan du précédent projet social puis son évaluation.

Pour mesurer :

- la satisfaction des usager·ères ;
- la réponse aux besoins locaux ;
- le besoin d'adaptabilité des actions prévues sur la période ;
- les contraintes matérielles et financières ;
- les perspectives en termes de besoins.

- Le groupe moteur
- La direction
- L'équipe
- Les bénévoles
- Les instances de gouvernance
- Les partenaires

- Rencontres
- Questionnaires de satisfaction
- Observations participantes
- Analyse de la fréquentation des activités du centre
- Retours des bénévoles et des professionnel·les



POURQUOI ?

L'évaluation permet, sur la base du bilan, de poser un regard distancié sur les actions mises en œuvre et leur cohérence avec les objectifs initiaux, leur pertinence et leurs effets.

OBJECTIFS

Évaluer pour chaque axe du projet :

- les actions menées au regard du bilan ;
- l'articulation avec les autres acteurs du territoire, les partenariats mis en œuvre ;
- l'implication des habitant·es ;
- les impacts : changements produits par les actions ;
- les effets : incidences directes et indirectes des actions ;
- la gouvernance.

COMMENT ?

Définir des indicateurs quantifiables et mesurables :

- collecter et partager les constats ;
- analyser collectivement.

Par exemple, en organisant une rencontre collective avec les habitant·es, l'équipe, les bénévoles, les partenaires...



LA CAF

LA FCS93

3 | POUR VOUS ACCOMPAGNER

Les conseiller·ères techniques territoriaux accompagnent et appuient les structures de l'AVS dans le développement de leurs projets, la méthodologie et les attentes relatives à l'obtention des agréments. Ils et elles visitent les établissements en fonction des besoins et des opportunités.

Accompagne les centres ; propose des formations ; des interventions et animations d'équipe aux différentes étapes du renouvellement du projet social et sur les fondamentaux du travail en centre social ; facilite les échanges de pratiques au sein du réseau des centres sociaux et apporte des ressources (boîte à outils, exemples de démarches, etc.).*

* Ces accompagnements sont pour la plupart liés à l'adhésion de la structure à la Fédération. Vous trouverez toutes nos avantages adhérent sur notre site web ici : <https://seinesaintdenis.centres-sociaux.fr/adherer-a-la-federation>

POURQUOI ?

QUI ?

COMMENT ?

2

DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGÉ

Le diagnostic a pour objectifs de :

- décrire avec précision les liens existants entre le centre social, le territoire qui l'entoure et la population qui y vit ;
- identifier les enjeux (voire les problématiques) partagés sur le territoire.
- La direction de la structure ;
- Le groupe moteur, l'équipe, les bénévoles, le conseil d'administration et/ou le comité d'usager-ères.
- Les partenaires

POURQUOI ?

QUI ?

COMMENT ?

Principales sources de données :

- INSEE ;
- ABS (analyse des besoins sociaux) ;
- CAF via la FCS ;
- ODDS ;
- Observatoires des différents partenaires (ville, CCAS, Pôle emploi, Éducation nationale, CNAV, etc.) ;
- SIG Ville : <https://sig.ville.gouv.fr> et l'Atlas des QPV produit par l'ANCT ;
- Senacs

Sonder les habitant-es et les partenaires :

- rencontres collectives ;
- entretiens, questionnaires ;
- boîtes à idées ;
- micros-trottoirs ;
- café en pied d'immeubles, etc.

1 | LES DONNÉES FROIDES

Identifier à partir des données froides les grandes tendances du territoire. L'analyse territoriale peut se réaliser à partir de 3 zones : la zone d'influence, de compétence et de vie sociale *

* Zone d'influence ou rayonnement du centre au-delà de sa zone de compétence ou délimitation géographique de son territoire d'intervention (QPV ou quartier) ; la zone de vie sociale est quant à elle le territoire et ses ressources ou acteurs clé (commerces, écoles, services, aménagements, ...).
Sources : circulaire AVS 2012, Cnaf

2 | LES DONNÉES CHAUDES

Interroger les visions du territoire et de ses problématiques



3 | FOCUS SUR L'AGRÈMENT ACF

Pour prétendre à l'agrément Animation Collective Famille, le centre social doit porter une attention particulière aux données quantitatives relatives aux familles et recenser précisément leurs problématiques.

Le même type de démarche peut, par exemple, être envisagé concernant les enjeux de la prise en compte du vieillissement des populations dans le cadre du dialogue de gestion avec la CNAV.



LA CAF / FCS93

Comme à l'étape de l'évaluation, la CAF et la FCS93 peuvent vous accompagner (conseils et apports méthodologiques, formations, animations, etc.).

4 | POUR VOUS ACCOMPAGNER

MÉMO : À l'étape du diagnostic, confronter les conclusions issues des données chaudes et des données froides afin d'identifier les problématiques territoriales. Partager et valider ces éléments avec l'ensemble des parties prenantes.

3

ÉLABORATION DU PROJET

Sérier, prioriser et hiérarchiser les problématiques au regard des missions, des compétences et des capacités de la structure. La structure n'est pas à même de répondre à la totalité des conclusions d'un diagnostic territorial et certaines ne relèvent pas de ses prérogatives.

1 | ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

La direction de la structure
Le groupe moteur
Le comité d'animation
L'équipe
Les bénévoles
Les instances de gouvernance

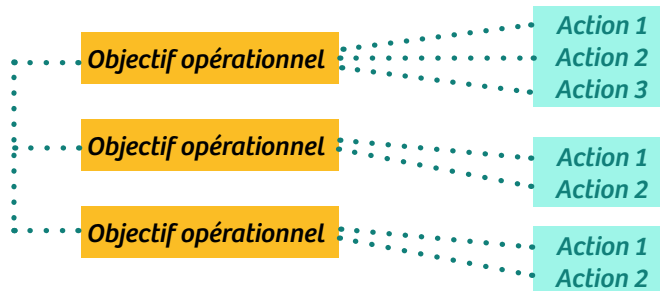
Prendre la mesure de la légitimité d'intervention sur les problématiques soulevées au regard des missions de la structure

Analyser la faisabilité au regard des moyens humains, techniques et financiers.

2 | ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Pour chaque axe stratégique ou orientation, il convient de décliner des objectifs stratégiques et opérationnels qui se traduiront par des actions. Les actions peuvent déjà exister, d'autres peuvent être nouvelles.

AXE STRATÉGIQUE



CONSEILS :

Réaliser une projection sur les objectifs qui soit réaliste et réalisable pour l'équipe. Plus il y aura d'objectifs, plus ce sera complexe pour le déploiement d'actions...

Pour vous aider, pensez à rédiger vos objectifs en commençant par un verbe d'action.



LA CAF

Les conseiller-ères techniques : validation du projet

3 | POUR VOUS ACCOMPAGNER

LA FCS93

Accompagnement, formation, co-animation de temps collectifs, relecture des projets, conseils méthodologiques, outils, idées du réseau, etc.

MÉMO : Prévoir une restitution aux partenaires et usager-ères pour valider les orientations du nouveau projet.

MÉMO : Organiser la 3ème rencontre du comité de pilotage pour restituer le projet.

4

FAIRE VIVRE SON PROJET

LA BOÎTE À OUTILS

OUTILS AU SERVICE DE LA DÉMARCHE

Anticiper l'évaluation du projet social :

L'évaluation est un processus qui se travaille au long cours, permettant d'ajuster l'action.

Élaborer le projet social en pensant son évaluation : travailler à des critères d'évaluation et des indicateurs pour les mesurer ; anticiper la démarche et la méthode.

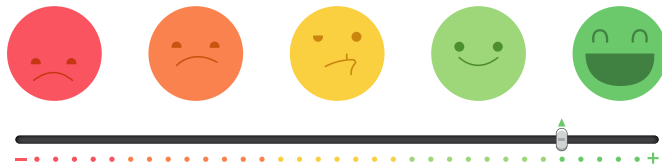
Suivre et questionner

Faire vivre les instances de participation

Se référer au projet

Mettre en place des instances de suivi

Développer les partenariats



Rétroplanning pour le renouvellement de projet social - Contrat de projet Centre Social

Echancier	Echéances														
	M-1	M-2	M-3	M-4	M-5	M-6	M-7	M-8	M-9	M-10	M-11	M-12	M-13	M-14	M-15
Quoi	Délais d'instruction par la CAF														
Pré projet															
Projet															
Rédaction finale du projet social															
Validation par les instances															
Transmission à la CAF															
Préconisation de la CAF Notre Centre															

OUTILS DE RECUEIL DE LA PAROLE DES HABITANT-ES



Exemple de guide d'entretien auprès des habitants

Renseignements	
Lieu de rencontre	
Lieu d'habitation (important)	
Trois questions ouvertes pour lancer l'entretien	
Quelle image avez vous du quartier ? Si vous aviez à résumer le quartier en trois mots ce serait..	
Qu'est ce qui pourrait y être amélioré ?	
Avez-vous des projets que vous avez envie de réaliser sur le quartier ou ailleurs ?	
Connaissez vous le CSC ? Invitation à date restitution du date	

NE PAS OUBLIER DE DIRE QUE LES PERSONNES SERONT INVITÉS À DONNER UN COUPON D'INVITATION RESTITUTION + PENSER À LEUR DONNER UN COUPON D'INVITATION



www.accolades-dsl.com

Exemple d'un guide d'entretien auprès des partenaires :

<https://seinesaintdenis.centres-sociaux.fr/files/2019/12/04-guide-entretiens-partenaires.pdf>

POUR LE LANCEMENT DE LA DEMARCHE

L'exposition « C'est quoi un centre social » à retrouver dans notre catalogue des jeux et expositions : <https://seinesaintdenis.centres-sociaux.fr/catalogue-jeux-expos>

Outils d'animation participatifs :

<https://seinesaintdenis.centres-sociaux.fr/outils-animation-participatifs>

Vous pouvez contacter la Fédération pour avoir un temps d'échange sur toutes les ressources disponibles physiques ou virtuelles.

LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Contractualisation du diagnostic partagé :

<https://seinesaintdenis.centres-sociaux.fr/files/2021/04/Circulaire-CNAF-annexes-4.pdf>

POUR EXPLIQUER LA DEMARCHE DE RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL :

La BD explicative réalisée par l'équipe de la Maison de Quartier Lounès Matoub à Montreuil en partenariat avec l'illustratrice Oriane LESAFFRE (évaluation, diagnostic et définition du nouveau projet social) à retrouver sur le site de la FD ici :

<https://seinesaintdenis.centres-sociaux.fr/renouvellement-projet-social>

POUR RÉALISER LE BILAN ET L'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation de la CNAF

https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/541/Documents/centres_sociaux/referentielcs.pdf

POUR LE RECUEIL DES DONNÉES FROIDES

Les principales sources de données froides sont :

- La CAF peut vous adresser sur demande des données statistiques concernant les allocataires CAF à l'échelle IRIS. Pour les obtenir, rapprochez-vous de votre conseiller·ère technique.
- L'observatoire départemental des données sociales (ODDS) avec deux études, le baromètre social et économique et le portrait social (possibilité de visualisation des données par ville) : <http://www.odds93.fr>
- L'observatoire de la politique de la ville : <https://sig.ville.gouv.fr>
- L'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/3544265>
- La dernière plaquette Senacs disponible sur le site de la FCS93 : <https://seinesaintdenis.centres-sociaux.fr/la-fd-en-quelques-chiffres>
- Des études existent sur la politique de la ville : <https://www.professionbanlieue.org>

POUR FINANCER VOTRE PROJET

Consultez le Guide CAF des aides financières locales pour les partenaires et rapprochez-vous de vos conseillers et conseillères techniques pour plus d'informations :

<https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/931/Documents/Partenaires/bloc-pave/bloc-parution/guide-aides-financieres-locales-partenaires-2020.pdf>

POUR ÉCRIRE VOTRE PROJET SOCIAL

Un exemple de dossier de demande d'agrément de la CAF des Hauts-de-Seine

<https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/921/partenaires/vie-sociale/DossierAgrémentCS.doc>

Et plein d'autres ressources disponibles sur le site de la FCS93 :

<https://seinesaintdenis.centres-sociaux.fr/renouvellement-projet-social>

1. Pour agréer un projet social, combien de critères la CAF mobilise-t-elle ?

Pour agréer un projet social, la CAF mobilise un socle de 8 critères :

1. le respect d'une démarche participative dans l'élaboration d'un projet d'animation globale (habitant-es, usager·ères, professionnel·les, partenaires) ;
2. la formalisation des modes de participation effective des habitant-es et des modalités de gouvernance de la structure ;
3. la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
4. la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
5. la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
6. l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
7. l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
8. pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur.

2. Le projet social doit-il respecter une structure type ?

Votre projet social doit inclure :

- un diagnostic social concerté, mettant en évidence des problématiques sociales et des potentialités repérées sur le territoire d'intervention, enrichi des conclusions de l'évaluation du précédent projet social ;
- les axes d'interventions prioritaires (orientations), les objectifs généraux et opérationnels, le plan d'actions et d'activités ;
- les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs généraux. Pour faciliter la démarche d'évaluation, des critères et des indicateurs auront été fixés.

Dans un projet social, ce qui compte ce n'est pas la forme mais le contenu !
C'est bien le contenu de votre projet et la conformité aux textes de référence qui déterminent la durée de l'agrément ! Montrez à voir ce que vous avez fait ces dernières années : photos, statistiques, témoignages...

Le projet famille

Partie intégrante de la fonction d'animation globale et de coordination, l'animation collective famille fait l'objet d'un projet spécifique et différencié selon la Circulaire N° 186 CNAF – 27 juillet 1998 et réaffirmé dans celle de 2012. Le projet famille doit se retrouver dans chaque étape précédemment citées.

3. Pour les centres sociaux municipaux, est-ce qu'il faut que le projet social soit validé en Conseil municipal ?

En l'absence de la Procédure Nationale de Liquidation (PNL) qui devrait paraître d'ici 2023, c'est selon les municipalités : la Caf n'a pas d'exigence concernant la validation par le conseil municipal du projet social du centre même lorsque la municipalité en est le gestionnaire. Un courrier officiel du gestionnaire de la structure formulant la demande de renouvellement d'agrément accompagnant le projet social, suffit, il n'y a pas d'exigence à ce que le projet social soit validé par le Conseil municipal.

4. Quelle est la différence entre l'agrément Espace de vie sociale (EVS) et celui d'un Centre social (CS) ?

Ce sont des agréments qui conditionnent le versement de la prestation de service sur la base d'un projet social. Pour l'EVS, il est question d'animation locale alors que pour le centre social, il s'agit d'animation globale (AG). Il y a donc un rayonnement territorial et d'activités plus important en ce qui concerne le centre social ; l'amplitude horaire et l'accueil inconditionnel sont exigés alors que pour un EVS, l'amplitude horaire peut être sur des créneaux plus réduits et le public accueilli plus ciblé (les familles et les enfants par exemple).

Par conséquent, les montants des deux prestations et des attendus ou critères, diffèrent : pour l'AG, l'agrément est conditionné au pilotage, il y a donc une exigence en matière de ressources humaines avec un poste de direction (1 ETP¹) et de référent accueil (a minima 1/2 ETP²), ce qui n'est pas le cas pour un EVS qui peut être entièrement animé par des bénévoles.

Il y a enfin des différences concernant :

- la localisation d'un centre social et d'un EVS : un EVS peut exister aux côtés d'un centre social selon son public cible, son activité et sa couverture horaire, alors que les centres sociaux doivent avoir des zones de vie sociale différentes les uns des autres.

Pour plus de précisions, adressez-vous à vos conseiller-ères techniques Caf.

5. Pouvons-nous créer plusieurs groupes moteur de la démarche de renouvellement du projet social ?

Il est possible de créer des groupes moteur selon vos secteurs d'activité : jeunesse, famille, seniors, apprenants des ateliers sociolinguistiques, etc. Il est quand même utile que l'ensemble ait conscience de la transversalité de la démarche et se réunisse au moins deux fois au sein d'une même instance de décision pour valider les grandes orientations du renouvellement du projet social.

¹ Equivalent Temps Plein.

² Ce poste émerge sur la partie pilotage du budget du centre social retenue pour le calcul de la prestation de service « animation globale et coordination ». Pour agréer la structure, la CAF vérifiera l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure.

6. Comment la Caf apprécie les diagnostics ? Qu'est-ce qui est attendu ?

La Caf a besoin de comprendre les enjeux du territoire, les besoins des familles et autres habitant-es auxquels le projet social prétend répondre.

7. Est-ce qu'un questionnaire en ligne est valable comme outil de recueil de la « parole » des habitant-es, que ce soit pour la phase d'évaluation ou de diagnostic ?

C'est un des éléments parmi d'autres ; il est recommandé d'utiliser plusieurs outils de recueil afin d'élargir le plus possible le panel de personnes contribuant au renouvellement du projet social, par exemple en complétant le questionnaire en ligne par des entretiens téléphoniques ou lors des activités.

8. Certaines associations accueillies dans le centre sont portées par des habitant-es, « dans quelle catégorie » les considérer ?

C'est à chaque structure de voir dans quel « item » elle souhaite classer ces associations d'habitant-es, en fonction de ce qu'elle souhaite valoriser : bénévolat, soutien au développement de la vie associative/citoyenne, partenariats, participation des habitant-es, etc.

9. Quel format de rendu du projet social ?

Il n'y a pas de format-type attendu, la Caf attend les éléments suivants :

- Bilan/évaluation du précédent projet social
- Diagnostic territorial
- La dimension participative du renouvellement du projet social et ce qui est prévu pour maintenir cette dimension participative dans la mise en œuvre du futur projet
- Les axes prioritaires en cohérence avec le diagnostic
- Les objectifs généraux et opérationnels
- Le programme prévisionnel d'actions
- L'organigramme
- Le budget prévisionnel au moins sur la première année de mise en œuvre
- Les modalités prévues pour l'évaluation du futur projet

L'ensemble de ces éléments avec ou sans photos, avec ou sans annexes, petit, gros ou moyen, avec un sommaire et une certaine logique pour le lecteur ou la lectrice de ce projet.

10. Le budget sur les 4 ans visés par le projet social doit-il figurer dans le projet social ?

Il faut au moins un budget sur l'année en cours (un prévisionnel) pour avoir un état des lieux du fonctionnement et des ressources de la structure, mais pas sur les 4 années.

11. Qu'attend la Caf en matière d'évaluation ? Les méthodes de l'AVISE en matière d'évaluation de l'utilité sociale sont-elles acceptées ?

Le référentiel d'évaluation des centres sociaux de la Cnaf suffit : https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/541/Documents/centres_sociaux/referentielcs.pdf

Vous pouvez toujours aller plus loin, consultez votre équipe, vos partenaires et donneurs d'ordre afin de vérifier leurs attentes en matière d'évaluation et n'hésitez pas à vous faire accompagner par l'équipe fédérale et la Caf dans ce travail :

« Une évaluation peut avoir plusieurs fonctions : elle se situe donc dans des registres différents selon que l'on souhaite :

- vérifier la **cohérence** du projet avec les orientations du schéma d'action sociale de la CAF ou encore avec les priorités locales de la Politique de la Ville [par exemple] ;
- apprécier la **pertinence** ou la **qualité** de telle procédure (par exemple le diagnostic partagé) ou de telle prestation rendue ;
- évaluer la **faisabilité** du projet du centre social, ce qui suppose d'évaluer à la fois ses ressources internes et sa capacité à mobiliser ses ressources environnantes ;
- apprécier l'**efficacité** sociale du centre social, tant en ce qui concerne la **pertinence** et la **qualité** des réponses apportées au regard des besoins des habitant-es qu'en ce qui concerne son **impact social** plus global sur le territoire (apport de réponses nouvelles, structuration et animation du partenariat local). »

(CIRESE – CNAF, Élaboration d'un référentiel d'évaluation des Centres Sociaux, 2007, p. 6)

15. Quelles sont les conséquences d'une demande de prorogation sur mon futur projet social ?

Une prorogation se concrétise par un avenant à la convention en cours qui sécurise le droit à la prestation de services, mais il peut y avoir une proratisation en fonction du décalage entre la date de la demande et celle de la fin d'agrément.

La prorogation est à envisager comme un délai supplémentaire pour sécuriser la démarche et le rendu du projet social et doit se justifier par des motifs impérieux de difficultés dans les ressources humaines, de gouvernance, de contexte local... En effet, toute demande de prorogation est prise en compte dans l'appréciation globale de la démarche, des ressources et du projet social.

16. Quelles sont les formalités de demande d'une prorogation ?

Le gestionnaire formalise une demande officielle par courrier au directeur général (DG) de la Caf dans laquelle il explique ses motivations pour demander cette prorogation : contexte de la structure, difficultés, perspectives, échéancier, etc. Le ou la conseiller-ère technique (CT) en charge de l'accompagnement de la structure, rédigera ensuite une note d'opportunité qui sera soumise au DG pour obtenir son accord ou non pour cette prorogation. Le ou la CT rédigera par la suite un courrier d'acceptation ou du refus, et s'il y a accord, un avenant à convention à faire signer.

17. Le projet famille peut-il être intégré au projet social ?

Oui, il peut y être intégré, et tout en étant transversal, rester visible et lisible pour les lecteurs et lectrices du document.

18. Un projet social peut-il être rédigé tout seul par une direction dans son bureau ?

La direction peut rédiger seule le document final et même compiler les différents éléments mais il est attendu que la démarche de renouvellement d'agrément du projet social soit partagée avec l'équipe, les habitant-es, les élu-es et partenaires du territoire !



Conception et réalisation graphique : FCS 93 & Angélique Machado - Graphiste GECS93 - août. 2023
© 2023 FCS 93 - Toute reproduction interdite - Tous droits réservés.



Fédération de
Seine-Saint-Denis

Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-Saint-Denis

21, allée Jules Guesde - 93320 Les Pavillons-sous-Bois
01 41 50 52 67

contact@centres-sociaux93.fr
www.seinesaintdenis.centres-sociaux.fr



Caisse d'allocations familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis Siège de Bobigny

52 rue de la République - 93024 Bobigny Cedex
www.caf.fr